

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ORDINAIRE du 10 avril

L'an deux mille dix-huit, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : BERNARD Carole, HENRY Virginie, LONCHAMPT Lucie, MERCIER Annie, MESSINGER Elise, BANDELIER François, BULLIARD Samuel, GIRARDCLOS Richard et SANDOZ Jean-Pierre.

Retards excusés : Monsieur SALA Lionel (arrivée 20h36)

Secrétaire de la séance : Madame BERNARD Carole

Date de convocation : 6 avril 2018

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 mars 2018
 3. Délibération approbation de gestion forestière 2019-2038
 4. Délibération prime agent communal
 5. Délibération choix de l'entreprise*travaux cimetièrè
 6. Délibération remise en état d'un champ*Combe Amiot
 7. Délibération vote comptes administratifs Commune et budget annexe Assainissement
 8. Délibération vote comptes de gestion Commune et budget annexe Assainissement
 9. Délibération dissolution budget Assainissement*1^{er} janvier 2018
 10. Affectation de résultats budget Commune
 11. Délibération taux impôts directs 2018
 12. Délibération subvention 2018
 13. Délibération budget primitif 2018 Commune
- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

- 13-2018 Délibération prime agent communal
- 14-2018 Délibération choix de l'entreprise*travaux cimetièrè
- 15-2018 Délibération remise en état d'un champ*Combe Amiot
- 16-2018 Délibération vote compte administratif Commune
- 17-2018 Délibération vote compte administratif Assainissement
- 18-2018 Délibération vote compte de gestion Commune et budget annexe Assainissement
- 19-2018 Délibération dissolution budget Assainissement
- 20-2018 Délibération affectation de résultats
- 21-2018 Délibération taux impôts directs 2018
- 22-2018 Délibération subvention 2018
- 23-2018 Délibération budget primitif 2018 Commune

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Madame BERNARD Carole.

-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2018

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 mars 2018.

Le procès-verbal est adopté par **5 voix pour, 1 voix contre et 1 Abstention**

-3 DÉLIBÉRATION APPROBATION DE GESTION FORESTIERE 2019-2038

Ce point est reporté à une prochaine réunion après la présentation par l'agent ONF des perspectives envisagées.

Monsieur BANDELEIER François demande s'il existe une carte avec les parcelles de bois. Le garde va en fournir une à jour.

-4 13-2018 DÉLIBÉRATION PRIME AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part du mail reçu de l'association ADS de Valdahon le 22 mars 2018.

Celui-ci nous demande de délibérer pour accepter la prime exceptionnelle de cent Euros sur le bulletin de paie de Florian MIOTTE, agent communal sur trois communes. Ce point avait été abordé lors de la réunion en fin d'année 2017 pour gratification pour travail bien fait.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la prime exceptionnelle de cent euros sur le bulletin de paie de Florian MIOTTE
- Demande au Maire de faire exécuter cette délibération auprès d'ADS

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **1 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-5 14-2018 DÉLIBÉRATION CHOIX DE L'ENTREPRISE TRAVAUX CIMETIÈRE

Monsieur le Maire explique la nécessité d'effectuer des travaux au cimetière communal.

Deux entreprises de pompes funèbres ont été contactées pour une mise en concurrence en vue de la réalisation de ces travaux.

Les résultats ont été les suivants :

	OSSUAIRE triangulaire	
	Béton armé	Semelle préfabriquée
Charquemont	3 360.00	2 960.00
Maiche		2 614.00

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré

* Valide le choix de l'entreprise de Maiche pour un montant maximum de 2 614 € (deux mille six cent quatorze euros)

* Autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous documents nécessaires

Vote : **7 voix pour** **0 voix contre** **3 abstentions**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-6 15-2018 DÉLIBÉRATION REMISE EN ÉTAT CHAMPS*COMBE AMIOT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite aux travaux de débardage, il convient de remettre le champ en état.

Un devis a été demandé à l'entreprise TSE TP&F pour un montant de 2 565 € HT.

Le Conseil Municipal ayant étudié cette demande :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 2 565 HT avec la société TSE TP&F
- Charge Monsieur le Maire de vérifier l'état des travaux réalisés.

Vote : **10 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-7 16-2018 DÉLIBÉRATION VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Madame la première adjointe, Lucie LONCHAMPT, expose au Conseil municipal le Compte administratif du Budget Communal de l'année 2017.

Les résultats sont présentés en conformité avec le compte de gestion du trésorier en tenant compte de l'affectation de résultat qui a intégré les opérations du budget Lotissement les Mialettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le compte administratif de la Commune 2017 pour une exécution budgétaire de
 - o Fonctionnement 273 328,96 €
 - o Investissement 409 481,49 €

Vote : **8 voix pour 0 voix contre 1 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

17-2018 DÉLIBÉRATION VOTE COMPTE ADMINISTRATIFS ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Madame la première adjointe, Lucie LONCHAMPT, expose au Conseil municipal le Compte administratif du Budget Assainissement de l'année 2017.

Les résultats sont présentés en conformité avec le compte de gestion du trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le compte administratif du budget Assainissement 2017 pour une exécution budgétaire de
 - o Fonctionnement – 534,27 €
 - o Investissement – 16 810,46 €

Vote : **7 voix pour 0 voix contre 2 abstentions**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-8 18-2018 DÉLIBÉRATION VOTE COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2017 (budget principal et budget annexe : Assainissement) et propose l'adoption de ces comptes de gestion.

Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes administratifs du Maire en tenant compte de l'affectation de résultat qui a intégré les opérations non budgétaires des budgets lotissement les Mialettes.

Le Conseil Municipal l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- approuve les comptes de gestion 2017 du budget principal et du budget annexe de la commune,
- prend acte du dépôt des comptes de gestion du comptable du trésor sur les opérations 2017 du budget principal et du budget annexe Assainissement, les résultats comptables de ce document étant en concordance avec ceux du compte administratif, en tenant compte des opérations non budgétaires des budgets lotissement les Mialettes, et du budget annexe Assainissement pour ce même exercice.

Vote : **8 voix pour 0 voix contre 2 abstentions**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Arrivée de Monsieur SALA Lionel à 20h36

-9 19-2018 DÉLIBÉRATION DISSOLUTION BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5214-16,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes du Pays de Maïche,

Vu la délibération n°2017-81 du conseil communautaire de la CCPM du 14 septembre 2017, approuvant le projet de modification des statuts,

Vu la délibération de la Commune numéro 55-2017 du 17 octobre 2017 approuvant les statuts modifiés de la CCPM

Vu l'arrêté préfectoral du 31/12/2017 la compétence eau et assainissement a été transférée à la communauté de communes de Maiche au 01/01/2018

Considérant que le budget annexe Assainissement doit être clôturé et les résultats repris au budget principal de la commune

Le Maire propose la dissolution du budget ASSAINISSEMENT à effet rétroactif au 31/12/2017

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu décide :

- De reprendre les résultats du compte administratif 2017 du budget Assainissement au budget principal 2018
 - o en fonctionnement - 534,27 €
 - o en investissement -16 810,46 €
- De réintégrer l'actif et le passif du budget Assainissement dans le budget principal de la commune
- De procéder à la clôture du budget ASSAINISSEMENT au 31/12/2017

Vote : **10 voix pour 0 voix contre 1 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-10 20-2018 DÉLIBÉRATION AFFECTATION DE RÉSULTATS

Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur les affectations de résultat de fonctionnement de l'exercice du budget de la Commune constatant que les comptes administratifs font apparaître :

COMMUNE						
	Résultat compte administratif 2016	Virement à la section d'investissement au titre de l'affectation 2016	Résultats de l'exercice 2017	Restes à réaliser au 31/12/2017	Reports nets	Excédent ou déficit 2017
Section d'investissement	- 37 124.94 €		- 25 817.15 €			- 62 942.09 €
Section de Fonctionnement	149 754.96 €		49 256.64 €			
ASSAINISSEMENT						
Section d'investissement	- 22 989.19 €		6 178.73 €	- €	- €	- 16 810.46 €
Section de Fonctionnement	- 4 775.45 €		4 241.18 €			
RÉCAPITULATIF						
	Résultat compte administratif 2016	Virement à la section d'investissement au titre de l'affectation 2016	Résultats de l'exercice 2017	Restes à réaliser au 31/12/2017	Reports nets	Excédent ou déficit 2017
Section d'investissement	- 60 114.13 €		- 19 638.42 €			- 79 752.55 €
Section de Fonctionnement	144 979.51 €	- €	53 497.82 €			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de la section

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017	198 477,33 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	79 752,55 €
Solde disponible affecté comme suit :	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	118 724,78 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002-Recette)	79 752,55 €
Total affecté au c/ 1068	
Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002-Dépense)	
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2017	-79 752,55 €

Vote : **9 voix pour 0 voix contre 2 abstentions**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-11 21-2018 DÉLIBÉRATION TAUX IMPOTS DIRECTS 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017 a été votée une augmentation de 1,5 % pour un produit fiscal de 73 503€.

Pour l'année 2018, si l'on conserve les taux de

- Taxe d'habitation : 13,52 %
- Taxe Foncières Bâties : 11,07%
- Taxe Foncières non bâties : 12,59%

Le produit fiscal attendu sera de 72 475€

Au vu des baisses de dotations de l'État, la commune verra ses dotations diminuer d'environ 20 000 € pour l'année 2018. Monsieur le Maire a demandé différentes simulations à Monsieur le percepteur soit une augmentation de 0,5%, 1,5%, 2%, 3,5% et 10,5% afin de combler la perte attendue.

Après discussion, il est proposé

- Taxe d'habitation : 14,20% (8 pour, 2 contres et 1 abstention)
- Taxe Foncières Bâties : 12,10% (10 pour, 1 contre et 0 abstention)
- Taxe Foncières non bâties : 13,80% (9 pour, 2 contres et 0 abstention)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le taux suivants :
 - Taxe d'habitation : 14,20%
 - Taxe Foncières Bâties : 12,10%
 - Taxe Foncières non bâties : 13,80%

Le produit fiscal attendu sera de 77 328,80€

Vote : **Taux votés individuellement**

DÉLIBÉATION ANNULÉE

Monsieur le Percepteur de Maiche nous a averti que ces taux n'étaient pas réglementaires. Une réunion extraordinaire afin de revoir ce point se déroulera le **lundi 16 avril 2018 à 20h00**.

-12 22-2018 DÉLIBÉRATION SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018, présentés par les associations.

Le Conseil Municipal l'exposé entendu et après avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :
 - Association des Parents d'élèves 310 €
 - Coopérative Scolaire 610 €
 - Association Jeanne d'Arc 150 €
 - **TOTAL 1 070 €**
- Demande à Monsieur le Maire de budgétiser les crédits nécessaires
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce projet.

Vote : **9 voix pour 0 voix contre 2 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-13 23-2018 DÉLIBÉRATION BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal les budgets primitifs 2018 Principal

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- adopte le budget proposé

Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2018	248 747,85	212 765,40
Report 2017		118 724,78
TOTAL	248 747,85	331 490,18

Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2018	160 752,93	240 512,98

Report 2017	79 752,55	
TOTAL	240 505,48	240 512,98

Monsieur BANDELIER François pose des questions sur les charges de personnel qui ont augmenté. Monsieur le Maire explique qu'il y a des changements du nombre d'heures de l'agent d'entretien et la secrétaire de Mairie.

Monsieur GIRARDCLOS Richard précise qu'en investissement, il serait préférable de privilégier les travaux de l'Église plutôt que la route du Bourbet.

Madame MESSINGER Élise regrette que les portes de l'École ne soient pas changées.

Monsieur le Maire et Madame la première adjointe qui ont assisté aux réunions avec Monsieur le percepteur précise que seront fait en priorité les investissements validés avec celui-ci.

Vote : **8 voix pour 0 voix contre 3 abstentions**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

- QUESTIONS DIVERSES

RAPPEL : L'importance de l'assurance **dommages-ouvrage** pour les **travaux de construction** : maison, piscine, garage, murs de clôture, assainissement individuel, etc.

Cette assurance est une **obligation légale** pour toutes les personnes, particuliers et professionnels, faisant réaliser des travaux de construction. Elle permet au propriétaire d'un ouvrage d'être rapidement indemnisé en cas de dommages importants, et de ne pas engager de procédure longue et complexe pour obtenir réparation au titre de la garantie décennale.

POLICE MUNICIPALE : Lecture faite du rapport des interventions de l'année 2017.

AMD : invitation concernant l'assemblée générale statutaire de l'association.

COURRIERS :

- Lecture faite du courrier réponse suite à l'entretien de Madame HENRY Virginie et Monsieur le Maire (individuellement) avec Monsieur le Sous-Préfet.

TERRAINS COMMUNAUX :

- Monsieur DUBOURGEOIS voudrait acheter du terrain d'aisance. La commission se déplacera sur place
- Les différentes transactions en cours concernant les achats de terrains d'aisance de 2016 et 2017 n'avancent pas. Un courrier a été adressé aux notaires de Maiche récapitulant toutes les affaires en cours. De plus, un problème vient d'être soulevé concernant la parcelle redélimitée pour Monsieur MILLOT. Le géomètre doit revenir car une partie est classée en route donc appartenant au domaine public.
- Monsieur FRICKERT le cleric qui s'occupait de son dossier à été transféré à Morteau, nous ne savons pas si son dossier est resté à Maiche ou si il va être transféré à Morteau.

LOGEMENT COMMUNAL : L'état des lieux de sortie du logement situé à la cure se déroulera le dimanche 22 avril à 8h30 et celui d'entrée du nouveau locataire le même jour à 9h30.

ÉGLISE : le compteur EDF va être changé pour passer d'EJP à un compteur normal.

Monsieur TATRE vient mercredi 11 avril afin d'effectuer un devis des vitraux cassés. Ce monsieur est plasticien, Maître verrier.

VITESSE : une demande de ralentisseur va être faite auprès de la DDT pour la Rue des Seignottes.

L'opération village propre va se dérouler le 28 avril.

ÉCOLE :

- Prévoir une visite chez Préval
- Portes ouvertes le 5 mai

AGENT COMMUNAL : Il serait bon de finir les peintures des couloirs avant les portes ouvertes de l'école. Également prévoir le nettoyage devant la Mairie, l'École et les auges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 27.

Le Maire,
Alexandre MONNET